Information importante:
La formation professionnelle

Chers parents d'élèves,

Votre enfant entame ou poursuit ses études au Lycée en Bac Professionnel ou CAP Elec. Pour obtenir son examen final il/elle devra valider des étapes obligatoires : les CCF ; contrôles en cours de formation et les PFMP : périodes de stage en milieu professionnel.

1- Les PFMP :
Pendant sa formation, il/elle devra effectuer plusieurs stages en Entreprise selon un calendrier et une durée prédéterminés qui lui seront indiqués en début d'année scolaire.

Durée totale des stages en fonction de la section :

- Pour les élèves de commerce :
- Pour les élèves de gestion-administration :
- Pour les élèves d'accueil-relation-clients :
- Pour les élèves de systèmes électroniques numériques :
- Pour les élèves de CAP :

Tout élève n'ayant pas effectué ses stages ou à qui il manquera des jours n'obtiendra pas la validation de son examen.

Les élèves n'ayant pas signé de convention de stage devront se présenter au lycée pour y effectuer des recherches**.**

En cas d'absence au stage, seul l'établissement autorisera d'éventuelles possibilités de rattrapages et ce, uniquement si le motif de l'absence est valable (certificat médical).

2- Les CCF :

Chaque année votre enfant devra se présenter aux épreuves de CCF dans toutes les matières.
Ces évaluations sont de véritables épreuves d'examen, en effet toute absence injustifiée sera éliminatoire. Dans ce cas, il conviendra de transmettre un justificatif dans les plus brefs délais.

Nom et prénom de l'élève, et signature des parents ou de l'élève majeur :